



Assemblée générale de copropriété

Par **CANNES06**, le **08/07/2021** à **11:29**

Bonjour

Un copropriétaire absent à l'assemblée générale peut il se faire élire au conseil syndical.

Les frais d'adhésion à une association de défense de copropriétaires sont ils déductibles des impôts fonciers ?

Merci pour votre réponse

Cordialement

Par **amajuris**, le **08/07/2021** à **13:02**

bonjour,

si ce copropriétaire était conditait, il peut être élu par l'A.G. même en son absence.

à votre seconde question, je pense que non mais vous pouvez consulter ce lien du trésor public sur ce sujet:

[revenus fonciers charges déductibles](#)

salutations